

SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-BC-04-024

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix octobre, à vingt heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

**Demande de subvention
auprès de l'Agence de l'Eau
Seine Normandie relative à
l'étude de transfert de
compétences eau et
assainissement et à la
réalisation d'un schéma
directeur de l'assainissement**

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur L'HELGOUALCH Philippe (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

**SEANCE
DU 10 OCTOBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

Pouvoir :

en exercice : 12

présents : 11

votants : 11

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)

DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

François DUMOULIN

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 11 présents et 1 absent. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge des Finances,

Vu la consultation de marchés publics en procédure adaptée lancée le 2 août 2017 concernant l'étude de prise de compétence eau et assainissement

Vu la décision du Bureau Communautaire d'attribuer cette étude au groupement « KPMG EXPERTISE ET CONSEIL SAS/ FIDAL/ BERIM », pour un montant de 166 697,50 euros HT détaillé comme suit : 49 700,00 euros HT pour la tranche ferme dite étude de prise de compétence et 116 997,50 euros HT pour la tranche optionnelle dite élaboration du schéma directeur de l'assainissement.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 11 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire habilite le Président, où en cas d'absence ou d'empêchement pour quelques raisons que ce soient de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations :

- **A DEMANDER** à l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible et pouvant aller jusqu'à 80 % du montant HT de l'étude,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **31 OCT. 2017**

et de l'affichage le :

31 OCT. 2017

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **30 OCT. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER